Retraite pour les instituteurs fribourgeois

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **51 (1922)**

Heft 10

PDF erstellt am: **30.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

comme suit : Bâle, 135 ; Berne, 171 ; Genève, 176 ; Lausanne, 119 ; Zurich, 169 ; Neuchâtel, 54 ; Fribourg, 65. Neuchâtel et Fribourg n'ont pas de Faculté de médecine.

La crise du cours supérieur dans l'école française. — Elle est, paraît-il, très vive et le cours supérieur semble n'exister plus que sur le papier administratif. La fréquentation scolaire est obligatoire, en théorie, jusqu'à treize ans. Mais on peut passer le certificat d'études à onze ans cinq mois ; et le dit certificat dispense du reste de la scolarité. Par ailleurs, le programme du certificat d'études ne dépasse guère les connaissances du cours moyen. Les élèves qui peuvent subir l'examen ontre onze et douze ans s'empressent de le faire. Les autres ne peuvent être promus au cours supérieur. Et s'il en est qui désirent continuer leurs classes, ils passent à l'école primaire supérieure ou dans les cours complémentaires. Il n'y a donc plus, pratiquement, de cours supérieur dans les écoles de France. C'est du moins ce que nous apprend le *Manuel général* (3 juin 1922).

Retraite pour les instituteurs fribourgeois

Dans sa dernière réunion, le Comité de la Société fribourgeoise d'Education a décidé d'organiser, cette année, pour les instituteurs, une retraite spirituelle, qui aura lieu, à Hauterive, du mardi 25 juillet au soir jusqu'au samedi matin suivant. Le Comité a aussi pensé à une retraite pour les instituteurs de langue allemande : elle aura lieu l'année prochaine.

Déjà en 1914, les instituteurs de langue française avaient été invités à une retraite. Une soixantaine de participants s'étaient annoncés, mais au moment même où les exercices allaient s'ouvrir, la guerre éclata et la retraite fut forcément renvoyée à des temps plus favorables.

Lorsque tous les détails de l'organisation de la prochaine retraite seront réglés, une convocation sera adressée à chaque instituteur. Nous espérons qu'elle sera bien accueillie et qu'elle aura du succès.

Communication de la Direction de l'Instruction publique

Le produit de la vente de la traditionnelle carte postale du 1er août sera versé, cette année, au fond de la *Bibliothèque populaire suisse*. Comme il s'agit d'une institution dont le but est nettement éducatif, nous souhaitons que cette vente se fasse dans les meilleures conditions. C'est pourquoi nous nous rendons volontiers à la sollici-